



Absence maladie alors que j'étais en vacances

Par **balia**, le **15/04/2014** à **08:48**

Bonjour je viens de voir sur mon bulletin se salaire, que j'étais en arrêt maladie du 18/03/14 au 23/03/14 donc retenu 226€.a

Alors que j'étais en vacances.ma comptable ma dit que s'était une erreur de sa part et qu'elle me paierai le mois prochain car elle peut rien changé.

Comment dois je réagir, que faire.c est une grave erreur.je suis à découvert.svp je suis perdu merci

Par **P.M.**, le **15/04/2014** à **09:05**

Bonjour,

De toute façon après une quinzaine de travail, vous avez le droit d'obtenir un acompte sur ce mois-ci, lequel sera donc déduit du salaire après régularisation...

Par **balia**, le **15/04/2014** à **16:28**

Merci pour cette réponse.mais mon bulletin de salaire est-il bon?ou elle doit me le refaire?car j'étais bien en congé payé,j ai signé ma feuille de congé.

Mais j'ai un autre souci.j'ai eu que 5jours de congé au lieu de 6.car ils me disent que j'étais en arrêt en 2012 2013.j'ai 3 jours et 5jours donc pour eux j'ai perdu 1 journée.cela me semble bizarre.

Merci

Par **P.M.**, le **15/04/2014** à **17:00**

Mais puisque la comptable vous dit que ce sera régularisé sur ce mois-ci, a priori, il n'y a pas de bulletin de paie à refaire...

Vous cumulez donc indemnités journalières de la Sécurité Sociale et indemnité de congés payés pour cette période...

Vous n'acquerez pas de congés payés pendant un arrêt-maladie non professionnelle cela a peut-être eu une incidence mais ça ne devrait pas être une déduction sur le solde existant...